

Le gouvernement tente un passage en force pour doubler les franchises médicales !

Pour économiser 700 à 800 millions d'euros, le gouvernement veut doubler les franchises médicales et tente de faire passer la mesure par des décrets au plus vite. Malgré l'avis largement négatif que vient de rendre le conseil national de l'assurance-maladie.

Ce conseil se prononce sur les grandes orientations de l'assurance-maladie. Il est paritaire. Y siègent les organisations syndicales, le patronat, les associations de patient-es, familiales, ainsi que les mutuelles. Il s'est réuni, jeudi 4 septembre, et s'est prononcé très largement contre l'augmentation des franchises : 21 membres ont voté contre la hausse, 12 pour, et 3 se sont abstenus.

Seuls les représentants du patronat ont voté pour cette augmentation des franchises médicales, à une exception : l'Union des entreprises de proximité, qui représente les patrons des petites et moyennes entreprises, s'est abstenue.

4 euros payés de sa poche pour une consultation médicale, au lieu de 2 ; 2 euros par boîte de médicament au lieu de 1 ; 8 euros pour un trajet en transport sanitaire au lieu de 4 ; jusqu'à 200 euros par an au maximum au lieu de 100... : le gouvernement veut doubler le montant des franchises médicales et des participations forfaitaires payées par les patient-es pour de très nombreux actes de soins.

Ces franchises et participations s'appliquent de manière indéterminée, quel que soit le revenu des personnes, y compris celles qui comptent à l'euro près. La mesure est donc parfaitement calibrée pour creuser les inégalités de santé entre riches et pauvres.

Cette hausse est au cœur du projet de loi austéritaire de financement de la Sécurité sociale préparé par le gouvernement de François Bayrou, qui doit être discuté au Parlement à l'automne (si Bayrou reste à Matignon).

Pour un malade grave, 72 euros de plus par an

Ces mesures vont coûter 44 euros de plus en moyenne par an pour les patient.e.s , et même 72 euros pour les personnes qui ont une affection de longue durée, c'est-à-dire une maladie grave et/ou chronique.

En 2004, la première participation financière du patient à la consultation médicale était de 1 euro, elle est de 4 aujourd'hui.

Les franchises et les participations avaient déjà augmenté l'année dernière, mais on nous avait expliqué que les personnes en ALD, celles qui consomment le plus de soins, étaient préservées.

Un an plus tard, cette réserve a sauté. Il s'agit de taper sur les plus faibles !

But de l'opération : 800 millions d'économie (**pour mémoire les aides annuelles, notamment aux très grandes entreprises : 211 milliards d'euros !**).

Sans débat démocratique..... pourquoi s'embarasser de cette ineptie (il faut dire que même après avoir perdu les élections législatives et grâce aux institutions de la 5ème République, ce sont les perdants qui gouvernent en toute illégitimité pour nous imposer leur politique de destruction sociale).

Pour le docteur Christophe Prudhomme (représentant CGT à la CNAM) : *"Le gouvernement s'assoit sur la démocratie. Toutes les organisations syndicales sont d'accord : le gouvernement attise la colère, celle qu'on voit dans les assemblées générales qui préparent le mouvement social du 10 septembre. »*

Une entourloupe juridique

Pendant la séance, le cadre juridique de ce vote a été discuté. Comme le dit Christophe Prudhomme : *« On a compris l'entourloupe du gouvernement. Parmi les trois décrets, un seul doit passer le Conseil d'État. »* C'est celui qui augmente le plafond annuel des franchises et participations à 200 euros. Les deux autres, qui augmentent leur montant unitaire, sont *« des décrets simples »*, poursuit le représentant de la CGT. *« Ces deux décrets simples peuvent être publiés dès demain »*, soit avant le 8 septembre.

Car le gouvernement peut passer outre l'avis négatif du conseil national de l'assurance-maladie, qui n'est que consultatif.

Le 9 septembre, le conseil national de l'assurance-maladie se réunit de nouveau pour examiner d'autres décrets, qui viseront cette fois à réformer l'aide médicale d'État (AME).

**MACRON / BAYROU QUI REFUSENT DE TAXER LES ULTRA RICHES,
QUI NE REMETTENT PAS EN CAUSE LES MESURES FISCALES QUI
COUTENT 60 MILLIARDS D'EUROS DE RECETTES ANNUELLES AU
BUDGET DE L'ETAT**

NE MERITENT QUE LA CENSURE SOCIALE ET POLITIQUE !